

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 27 janvier 2016 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. MAUBOULES. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. BIASI.

Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.

Mme MARRAULD a donné pouvoir à Mme CANO-HERNANDEZ.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Aménagement Bourg (Tranche Conditionnelle) :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la visite à Monclar des services du Département [Soutien aux collectivités] concernant la tranche conditionnelle. Les aides financières du département ne sont plus versées à la réception des travaux mais au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers ; une convention sera établie entre la Commune et le Département.

Le remplacement des réseaux d'eau comme dans la tranche ferme sont pris en charge par le Syndicat EAU 47.

Le Département prend à sa charge toute la partie roulement et parking à concurrence des surfaces de voirie actuelles

Le conseil municipal doit encore définir :

- Emplacement du Monument aux Morts,
- Le stationnement : arrêt minute...

[Assistaient également à la réunion publique du conseil municipal, les commerçants de Monclar venus pour exprimer leur inquiétude sur la tranche de travaux à venir Place de la Mairie. Aussi le conseil municipal de Monclar à l'unanimité décide exceptionnellement de leur donner la parole sans attendre la fin de la séance. Leur principale crainte entre autres est la perte de places de stationnement].

M. le Maire explique que même si le marché est signé, des modifications (*dont l'aménagement des places de stationnement*) sont possibles et nécessaires ; ces modifications feront l'objet de + ou - value sur le montant du marché (comme fait précédemment sur la tranche ferme).

Le conseil municipal affirme que le projet d'aménagement de bourg –Tranche conditionnelle- n'est pas arrêté, [l'ordre de service n'est pas donné] et il ne le sera pas tant qu'il n'y aura pas eu de réunion préalable avec les commerçants puis la réunion publique avec les élus, les architectes, les Monclarais.

Emprunt :

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il va y avoir lieu de contracter un nouvel emprunt pour engager la tranche conditionnelle de l'aménagement de bourg. L'analyse financière réalisée par M. le Receveur permet de conclure que la commune a la capacité de contracter un prêt à long terme. M. STUYK propose de souscrire un emprunt de 236 000 € sur 20 ans. Le conseil municipal valide cette proposition et charge M. le Maire de contacter différents organismes bancaires afin d'avoir plusieurs propositions.




Stationnement rue du 11 Novembre 1918 :

M. le Maire informe que depuis l'achèvement des travaux rue du 11 Novembre 1918, sont constatées de nombreuses incivilités au niveau du stationnement. Un appel au civisme a été fait à plusieurs reprises afin d'éviter d'avoir recours à une verbalisation.

Les trottoirs ne sont pas des places de stationnement.
Celui-ci ne peut être toléré que pour des arrêts minutes.
En aucun cas, si votre véhicule a des fuites d'huile.

L'autodiscipline profite à tous !

Un manque de citoyenneté conduirait à



Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par la Mairie de Monclar

Choix prestataire pour Ad'Ap (Agenda Accessibilité Programmée) :

M. le Maire rappelle que la Commune doit déposer son agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2016 et que pour cela des devis ont été sollicités.

2 cabinets d'architectes ont remis leurs propositions :

- Cabinet Michel SARRAZIN (Le Barp -33-) pour un montant de 9 072 €.
- Archistudio (Agen -47-) pour un montant de 12 096 €.

L'étude doit être faite sur l'ensemble des ERP et IOP : Travaux à effectuer, estimation financière et planning de réalisation. Chaque année, la collectivité doit rendre un état de l'avancement des travaux réalisés.

Le conseil municipal charge M. le Maire de recontacter les deux cabinets susdits pour obtenir des informations complémentaires sur le mode de gestion du suivi des travaux qu'ils nous proposent ; le choix du prestataire se fera lors du prochain conseil municipal.

Marchés de Producteurs de Pays :

Mme CANO-HERNANDEZ explique que l'organisation et la gestion des marchés de producteurs de pays durant la période estivale étaient réalisées par la municipalité en collaboration avec le Comité des Fêtes pour l'encaissement des recettes.

À partir de l'été 2016, la gestion financière des MPP sera exclusivement réalisée par la commune aussi il y a lieu pour l'encaissement des droits de place d'avoir une régie de recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et charge le secrétariat de faire les démarches administratives nécessaires auprès du Receveur de la Commune.

Nomination élu référent sécurité routière :

M. le Maire fait part à l'assemblée que M. le Préfet souhaite impliquer davantage les collectivités dans la lutte contre l'insécurité routière en créant un lien de proximité avec les communes sur les domaines de la prévention et de l'éducation routière.

La charte départementale de partenariat sur la sécurité routière signée par M. le Préfet avec l'amicale des maires de Lot-et-Garonne prévoit la désignation d'un élu référent sécurité routière au sein de chaque commune.

M. le Maire explique que M. BOUSSIÈRE a déjà assisté à une réunion organisée sur le thème de la sécurité routière aussi il propose de le désigner comme élu référent pour la Commune de Monclar.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Association Cat'Arts :

M. le Maire donne la parole aux membres de l'Association Cat'Arts.

M. DONKERWOLKE explique qu'une nouvelle exposition de photographie, peinture, sculpture, dessin va avoir lieu du 05 au 29 Février 2016 sur 3 sites : Salle Billou, Halle de la Mairie et Halle Damira.

M. DONKERWOLKE sollicite l'attribution d'une aide matérielle (chaînes+crochets supplémentaires pour accrocher les tableaux) et financière.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'achat de petites fournitures mais étudiera la demande de subvention lors de la préparation du budget primitif 2016.

M. BOUSSIÈRE précise que sur le site de la Mairie de MONCLAR existe désormais un lien direct vers l'association Cat'Arts.

Dégradation biens publics :

M. STUYK fait part des dégradations de biens publics qu'il y a eu ces derniers mois (vols et tags de panneaux de signalisation successifs : coût estimé à plus de 1 200 €) dans le bourg de Monclar et informe le conseil municipal que des plaintes ont été déposées.

Il rappelle que la mise en place de ces panneaux est la conséquence de certains stationnements gênants et réguliers.

Une visite de M. le Sous-Préfet à Monclar a eu lieu pour traiter de ce dossier.

La mise en place de caméra de surveillance est envisagée.

Informations diverses :

PLUI :

M. le Maire rappelle la décision de la CC Lot et Tolzac d'élaborer son PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il informe que l'étude concernant son élaboration a débuté et est effectuée par le bureau d'études URBA2D. Cette procédure est longue (environ 3 ans) et nécessite une concertation avec les personnes publiques associées et avec la population. Des réunions publiques seront organisées afin d'expliquer les enjeux du territoire et les choix réalisés par la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Demande de subvention SOLIHA :

Le PACT Habitat et Développement qui devient SOLIHA instruit sur notre commune des dossiers d'aide à l'amélioration ou à l'adaptation de l'habitat au bénéfice de nos administrés. Vu le travail réalisé par les équipes et malgré les aides versées par les caisses de retraites, SOLIHA ne parvient pas à l'équilibre financier sur ces missions aussi la municipalité est sollicitée pour participer à hauteur de 80 € par dossier.

Le conseil municipal remettra cette demande à l'ordre du jour lors du budget primitif.

Cérémonie Préfecture :

M. BOUSSIÈRE informe l'assemblée qu'une cérémonie officielle de remise des médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif va avoir lieu le 5 février prochain durant laquelle un de nos administrés M. Bernard AMIEL va être décoré de la médaille d'Or. Le conseil municipal lui adresse ses félicitations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
